

Communication N° 13 - 2017 au Conseil communal

Séance du 25 octobre 2017

Construction d'un nouveau silo à sel Boucllement du préavis N° 02-2016

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Cette communication a pour but d'informer votre Conseil de la fin du projet susmentionné et de la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour sa réalisation.

Pour rappel, dans sa séance du 16 mars 2016, le Conseil communal a alloué à la Municipalité un crédit de CHF 310'000.00 TTC dans le but de réaliser un nouveau silo à sel en bois sur le parking du centre sportif de Rochettaz.

Construit conformément au planning prévu, le silo est exploité à satisfaction, depuis fin 2016, par le service de la voirie qui dispose désormais de réserves de sel plus importantes (capacité de 100 m³) pour assurer la sécurité sur les routes et les trottoirs de Pully durant les périodes prolongées de froid ou de neige.

Le décompte final des dépenses s'élève à CHF 258'026.95 TTC, ce qui signifie que le préavis présente un solde positif de CHF 51'973.05 TTC. Le montant dépensé pour ces travaux sera amorti dès le 1^{er} janvier 2018 sur une durée de 30 ans au maximum, conformément aux conclusions du préavis.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 30 août 2017